



PROCES – VERBAL

**de la séance du Conseil des Suisses de l'étranger
du 20 août 2010, de 09h00 à 16h45
dans la salle du Grand Conseil du canton de St-Gall**

Ordre du jour

1. Constatation du quorum
2. Procès-verbal de la séance du 27 mars 2010
3. Rapport du président
4. Esquisse d'une loi sur les Suisses de l'étranger
5. Election directe du CSE
6. Règlement sur le fonctionnement du CSE
7. Revue Suisse
8. SwissCommunity
9. Forum actualités
10. Congrès des Suisses de l'étranger 2011 – choix du thème
11. Reconnaissance d'associations suisses à l'étranger
12. Divers

Les points de l'ordre du jour ont été traités dans l'ordre suivant: 1, 2, 3, 5, 6, - déjeuner - 4, 7, 8, 9, 10, 11, 12

Le président, Jacques-Simon Eggly, souhaite la bienvenue aux participants. Il salue la présence des présidents d'honneur Georg Stucky et Jean-Jacques Cevey ainsi que des représentants du DFAE, Jean-François Lichtenstern et Brigitte Reich. Il se félicite également de la présence des représentants du Parlement Thérèse Meyer-Kaelin, Filippo Lombardi, Carlo Sommaruga et André Reymond ainsi que de l'ancien parlementaire Yves Guisan. Il salue en particulier Brigitta Blaha, directrice de la division des Autrichiens de l'étranger au Ministère fédéral pour les questions européennes et internationales, Vienne, ainsi que Walther Locher, président du Grand Conseil du canton de St-Gall.

Monsieur Locher salue, dans sa fonction d'hôte, les membres du Conseil et se félicite qu'après 18 ans, le Conseil des Suisses de l'étranger siège de nouveau à St-Gall. Il explique que la ville de St-Gall est depuis toujours une capitale renommée du textile et du commerce. Ceci d'ailleurs grâce aux nombreux compatriotes qui se sont établis à l'étranger et ont rapporté un savoir linguistique et de nombreuses autres connaissances. St-Gall a toujours été une ville ouverte au monde. Cette ouverture s'exprime d'ailleurs dans les fresques qui ornent le plafond de la salle du Grand Conseil. Monsieur Locher souhaite aux participants une séance fructueuse et empreinte de largeur de vues dans la ville cosmopolite de St-Gall accueillante pour les Suisses de l'étranger.

Monsieur Eggly remercie de cette intéressante introduction. Il relève que, comme décidé lors de la dernière séance, des interventions peuvent se faire en anglais et seront traduites par le membre du Comité, Jean-Paul Aeschlimann. Le Comité propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour (7. Revue suisse et 8. SwissCommunity). Monsieur Eggly souligne que le point 4 sera traité l'après-midi.

L'ordre du jour est approuvé avec les modifications proposées.

Monsieur Wyder propose comme scrutateurs Madame Feri-Dubach, Monsieur Stern et Madame Prutsch. Ceux-ci sont élus tacitement.

Monsieur Eggly salue deux nouveaux membres du CSE qui ont été élus depuis la dernière séance pour occuper des sièges vacants. Il s'agit de Madame Irène Keller-Bachmann du Costa Rica et de Monsieur Tony Glanzmann de Croatie. Il informe en outre de la démission de Monsieur Eduardo Nüesch du Paraguay en raison de son retour en Suisse ainsi que du trésorier Daniel Jaccard. Il salue la présence dans le public de Monsieur Borer du Panama.

1. Constatation du quorum

Le Conseil compte actuellement 130 membres ayant le droit de vote, dont 91 étaient présents au début de la séance. Le quorum nécessaire (un tiers ou 44 voix) est donc atteint et le Conseil peut délibérer valablement.

2. Procès-verbal de la séance du 27 mars 2010

Le procès-verbal a été envoyé aux membres du Conseil le 30 avril 2010. Une version révisée a été envoyée le 13 juillet 2010 avec les modifications aux points 3 (additif intervention Begey) et 7/8 (précision Sommaruga). Il n'y a pas de remarque concernant le procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Eggly déclare le procès-verbal adopté et remercie la rédactrice.

3. Rapport du président

Monsieur Eggly aborde, dans son rapport d'actualité, notamment les sujets suivants:

- communication (Revue Suisse)
- vote électronique
- élections fédérales
- SwissCommunity – plate-forme en ligne pour les Suisses de l'étranger
- Rapport du Conseil fédéral sur la politique touchant les Suisses de l'étranger

Pour la teneur exacte, se reporter au rapport imprimé du président (**document R-2010/9**).

Monsieur Lichtenstern introduit son intervention avec les salutations de l'ambassadeur Markus Börlin et indique que les nouvelles les plus importantes seront annoncées le lendemain par la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey. En ce qui concerne la « Revue Suisse » il réitère l'objectif du DFAE de s'en tenir au principe voulant que tous les ayants droits reçoivent la Revue Suisse modernisée depuis 2010 par le biais de sa mise en ligne, tout en restant disponible sous sa forme imprimée. Il salue l'avènement de « SwissCommunity » qui contribuera à renforcer les liens des Suisses de l'étranger entre eux et avec la Suisse. Il confirme la décision de la conseillère fédérale de consulter l'OSE lorsque des postes de Consuls honoraires seront à pourvoir. Il annonce que le Conseil fédéral, donnant suite au postulat Fehr, était intervenu, dans les formes voulues, en invitant les cantons ne reconnaissant pas aux Suisses et Suissesses de l'étranger le droit de participer à l'élection du Conseil des Etats, à examiner la possibilité d'introduire ce droit. Il se réjouit du fait que le Conseil fédéral a répondu au postulat Lombardi en offrant la perspective d'une loi sur les Suisses de l'étranger, et il salue la réforme annoncée du mode d'élection du CSE. Ses vœux pour une bonne session sont précédés d'un mot de bienvenue à Madame Blaha.

Madame Blaha donne des informations sur les Autrichiens de l'étranger qui ont émigré pour diverses raisons (autrefois nécessité économique, régime NS, aujourd'hui profession, famille). Elle relève que l'Autriche n'a pas de loi consulaire. Sont considérés comme Autrichiens de l'étranger toutes les personnes qui disposent d'un passeport autrichien et séjournent plus de trois mois à l'étranger. Il n'y a pas d'obligation de s'inscrire auprès d'une représentation à l'étranger. Les données concernant le nombre d'Autrichiens de l'étranger se basent sur des évaluations. On en recense 350'000, on part du principe qu'il y en a environ 450'000 au total, auxquels s'ajoutent 100'000 „Autrichiens de cœur” sympathisants avec l'Autriche. La plus grande partie des Autrichiens de l'étranger vivent en Allemagne, en Suisse, aux USA, en Afrique du Sud, en Australie, au Brésil, en Argentine et au Canada. Il existe un projet pour enregistrer les Autrichiens de l'étranger sous la forme d'une banque de données en ligne. Il y a toutefois des problèmes de mise en œuvre et de protection des données. Les affaires / questions / projets courants sont: nationalité, établissement de documents, élections à l'étranger, prestations sociales, information sur la formation, réseaux. Depuis 1990, les Autrichiens de l'étranger ont le droit de vote, le vote électronique est en projet. La communication avec les ressortissants de l'étranger passe essentiellement par les courriels, il existe divers sites internet avec des pages de conseils notamment pour participer à la vie politique (élections) et une feuille d'information paraissant 4 fois par an. Le pendant de l'OSE est le Auslandsösterreicher-Weltbund (AÖWB). Il existe encore d'autres initiatives régionales pour les Autrichiens de l'étranger. On prévoit aussi de mettre une plateforme en ligne à la disposition des Autrichiens de l'étranger.

5. Election directe du CSE

Madame Meyer-Kaelin rappelle aux participants qu'ils se sont prononcés, lors de la dernière séance, en faveur d'une élection directe du CSE. Le Groupe de réflexion placé sous sa direction a donc élaboré un modèle détaillé (**document R-2010/11**). Elle relève spécialement que:

- les personnes inscrites sur un registre électoral doivent pouvoir participer à l'élection du CSE,
- la participation doit être gratuite,
- les cercles électoraux doivent rester ainsi que discuté lors de la dernière séance,
- l'élection doit se faire par vote électronique,
- il ne doit pas y avoir de discrimination en raison de la procédure de vote,
- l'information/l'appel aux candidatures doit s'effectuer par la voie de la Revue Suisse, de Swiss-Community, de la Newsletter,
- chaque candidat doit réunir des signatures,
- il faut réunir 10 signatures par siège d'un pays (France: 12 sièges = 120 signatures par candidat),
- les organisations faitières et sociétés suisses ont un rôle important à jouer et portent des responsabilités (motiver des personnes à se porter candidates, les soutenir, émettre des recommandations de vote, récolter des signatures, organiser la campagne électorale),
- le dépouillement des votes électroniques s'effectuerait par le système électoral, celui des bulletins par correspondance se ferait par l'OSE,
- les membres de l'intérieur continueraient à être élus par le Conseil,
- les partis politiques suisses recevraient également une plateforme.

Madame Meyer-Kaelin informe que le professeur Andreas Auer, expert en droit constitutionnel, examinera l'esquisse de la loi sur les Suisses de l'étranger et avec ceci les modalités de l'élection directe du CSE. Elle est certaine que l'élection directe du CSE lui apportera plus de légitimité et le renforcera.

Madame Etchart objecte que les membres de l'intérieur devraient être élus comme les membres de l'étranger. Pour 20 sièges, il faudrait récolter 200 signatures par candidat. Comment, c'est discutable. Il faudrait également contrôler que tous les partis politiques soient représentés et que l'un ou l'autre ne soit pas prépondérant. Le rôle des sociétés suisses continue à ne pas être clair. Enfin, elle se demande comment ce nouvel appareil sera financé.

Madame Meyer-Kaelin déclare que les membres de l'intérieur seraient élus par le Conseil et qu'ainsi une élection aurait lieu. Elle ne voit pas d'autre solution viable. Les sociétés suisses ont la possibilité de présenter des candidats et de les soutenir, par exemple pour la collecte des signatures. Mais elles ne pourraient plus déléguer directement des membres du Conseil. Le financement doit être discuté avec la Confédération.

Monsieur Eggly rétorque que le rôle des sociétés suisses serait plus important qu'aujourd'hui. En outre, l'élection actuelle se rapproche de cooptations en cercles restreints.

Monsieur Knoblauch objecte que si la Confédération est bien en possession des données de tous les Suisses de l'étranger, elle ne les transmettrait pas à l'OSE. En outre les candidats ne connaîtraient pas leurs électeurs. En Australie, il n'y a pas d'organisation faïtière. Il estime que la procédure actuelle d'élection du CSE est suffisante.

Madame Meyer-Kaelin déclare que le public visé, c'est tous les Suisses de l'étranger et les électeurs, ceux qui sont inscrits sur un registre électoral. Le CSE est le représentant de tous les Suisses de l'étranger. Depuis des années, on réclame plus de légitimité. Le modèle proposé répond à cette demande.

Monsieur Begey met en garde contre une répartition régionale et politique unilatérale des membres du CSE dans les grands pays.

Madame Meyer-Kaelin peut imaginer que, dans les grands pays, on procède à une subdivision des cercles électoraux. En outre les différents groupements devraient s'engager davantage.

Monsieur Begey estime que si tous les groupes doivent s'engager, ils aimeraient alors être représentés au CSE. Par ailleurs, il est déjà difficile aujourd'hui de trouver des candidats.

Monsieur Weil déclare qu'une politisation s'effectuera automatiquement si ce ne sont plus les sociétés qui élisent les candidats. Et si les membres de l'intérieur ne sont pas élus de la même manière que les membres de l'étranger, on aura un système à deux classes.

Monsieur Lardi relève que 3000 Suisses habitent au Venezuela, mais que 120 seulement voteraient. Il faudrait organiser une vaste campagne pour inciter les Suisses de l'étranger à s'inscrire sur les registres. Il se demande en outre si l'on fixerait une limite d'âge pour les candidats.

Monsieur Neuhaus demande que l'on tienne compte du fait qu'en Arabie Saoudite les sociétés sont interdites.

Monsieur Meyer demande combien de Suisses de l'étranger sont inscrits sur les registres électoraux.

Monsieur Martin demande quand la nouvelle procédure d'élection serait introduite.

Monsieur McGough rappelle que le CSE est neutre politiquement et confessionnellement et demande, si les partis politiques doivent être représentés, s'il faudrait modifier les statuts.

Monsieur Hächler constate qu'aux Etats-Unis chaque candidat devrait récolter 80 signatures. Il propose que deux lettres de recommandation soient considérées comme suffisantes.

Madame Meyer-Kaelin estime qu'il faudrait veiller à ce que le CSE reste neutre politiquement. Il faut encore examiner la question de l'élection des membres de l'intérieur. Mais elle ne voit pas comment le peuple suisse pourrait élire les membres de l'intérieur.

Monsieur Aeschlimann est conscient que certains points peuvent choquer. Mais l'ensemble du modèle sera analysé et examiné par des spécialistes de droit constitutionnel. En outre on travaille main dans la main avec les services de la Confédération.

Monsieur Eggly fait remarquer que les membres de l'intérieur seraient élus par une majorité de Suisses de l'étranger, soit le CSE.

Madame Meyer-Kaelin déclare qu'aujourd'hui au Venezuela, moins de 120 personnes ont participé à l'élection. En outre elle estime que dans les pays où les sociétés sont interdites, les consulats auraient un rôle d'autant plus grand. Actuellement 130'000 Suisses sont inscrits sur un registre électoral. La nouvelle procédure d'élection pourrait être introduite au plus tôt en 2015. Elle ajoute qu'elle-même a dû récolter 50 signatures pour son élection au Conseil national.

Monsieur Eggly explique que les étapes suivantes seront régulièrement discutées au CSE. On se trouve à un stade intermédiaire. On ne doit voter sur rien.

Monsieur Aeschlimann ajoute qu'en 2013, l'élection de renouvellement du CSE se déroulera selon la procédure actuelle. Mais que l'élection suivante pourrait avoir lieu selon la nouvelle procédure.

Monsieur Weil précise que, par ses remarques, il ne considère pas que les membres de l'intérieur ne soient pas légitimes, mais qu'il voulait seulement proposer d'améliorer la situation actuelle.

Monsieur Eggly remercie, en particulier les membres du Groupe de réflexion, pour le travail accompli jusqu'à présent.

6. Règlement sur le fonctionnement du CSE

Monsieur Gysin explique, en tant que rapporteur, que le CSE a besoin d'un règlement pour fonctionner. Les statuts ne contiennent aucune règle de fonctionnement du Conseil, celles qui figurent dans le règlement de fondation sont rudimentaires. Dans le règlement proposé (**document R-2010/12**), il s'agit d'un complément dont le but est de rendre le CSE plus souple et efficace.

Monsieur Knoblauch trouve que le projet est très complet. Il estime toutefois que, même en cas d'absence, les délégués devraient pouvoir voter, soit en se faisant représenter, soit en votant électro-niquement. Il propose en outre que les questions écrites reçoivent une réponse écrite, communiquée à tous les membres du CSE.

Monsieur Sommaruga objecte qu'il est illusoire de vouloir fonctionner comme un parlement. L'OSE est une fondation de droit privé. C'est pourquoi il faut un règlement précis. Il propose que l'on précise que le CSE peut en tout temps instituer des groupes de travail et les charger d'un mandat spécifique.

Monsieur Lardi trouve qu'en plus de l'anglais, il faudrait que les membres puissent s'exprimer en espagnol.

Monsieur McGough est opposé au fait que l'on puisse donner procuration à d'autres personnes.

Madame Etchart demande si les relations entre les membres de l'Intergroupe parlementaire „Suisses de l'étranger“ et le CSE ne devraient pas être inscrites dans le règlement.

Monsieur Rauper trouve que, dans le règlement de fonctionnement, il manque un plan sur la façon dont des projets puissent être proposés à temps au Conseil afin que celui-ci puisse les discuter et les mettre sur de bons rails.

Monsieur Neuhaus est partisan de donner une procuration en cas d'absence. Il y a des pays d'où il est parfois impossible de se rendre aux séances.

Madame Ruchet Bach trouve que c'est une mauvaise idée d'admettre trop de langues au CSE. Il est fondamental que le CSE travaille dans les langues nationales.

Monsieur Vuillemin fait remarquer qu'il faut aussi toujours penser aux Suisses de l'intérieur. Et ceux-ci ne comprendraient guère que l'on parle au CSE d'autres langues que les langues nationales.

Concernant l'article 3 Monsieur Lardi soumet la proposition que les membres du Conseil puissent également s'exprimer en espagnol.

Le Conseil rejette cette proposition et approuve à l'unanimité l'article tel qu'il est proposé.

Monsieur Gysin estime que l'on pourrait revenir plus tard sur cette question.

Monsieur Knoblauch propose qu'en cas d'absence, un membre puisse donner une procuration.

Le Conseil rejette cette proposition à la majorité contre quatre voix.

Monsieur Knoblauch propose qu'en cas d'absence, un membre puisse voter à l'avance sur certains points de l'ordre du jour et que son vote soit communiqué par le Comité au Conseil.

Le Conseil rejette cette proposition à la majorité contre trois voix.

Concernant l'article 9 Monsieur Knoblauch propose que le Comité réponde directement aux questions écrites et communique sa réponse à tous les membres du Conseil.

Le Conseil accepte la proposition Knoblauch avec neuf voix contre.

Monsieur Sommaruga propose un article supplémentaire à la teneur suivante: „Le Conseil peut instituer des groupes de travail ou des commissions. Il formule le mandat ad hoc et élit le président / la présidente ainsi que les autres membres“.

Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition Sommaruga dans la teneur indiquée.

Monsieur Rauper souhaite une précision concernant l'élaboration de projets et de résolutions, pour plus d'efficacité.

Monsieur Gysin estime que le nouveau règlement apporte une grande clarté sur les groupes de travail. Il n'aimerait pas que l'on formule des règles strictes trop étroites.

Monsieur Sommaruga trouve que les modalités fixées sont suffisantes pour assurer un bon travail et pour répondre à la demande de Monsieur Rauper.

Monsieur Eggly remercie Monsieur Gysin pour la préparation du sujet.

Dans le vote final, le Conseil approuve à l'unanimité le Règlement sur le fonctionnement du CSE.

4. Esquisse d'une loi sur les Suisses de l'étranger

Monsieur Eggly fait savoir que le Groupe de réflexion présidé par Madame Thérèse Meyer-Kaelin a élaboré une esquisse de loi sur les Suisses de l'étranger (**document R-2010/10**). Il remercie Monsieur Lombardi de son travail et aussi du fait que, grâce à son postulat, on est parvenu à la publication du rapport du Conseil fédéral qui vient de paraître.

Monsieur Lombardi souligne qu'il est important que les Suisses de l'étranger obtiennent une place fixe dans la législation. Il est réjouissant, après des années d'efforts, de recevoir la reconnaissance du Conseil fédéral. On n'est cependant pas parvenu au but, il faut continuer à faire pression sur le Conseil fédéral et exiger l'élaboration d'une loi à l'intention des Suisses de l'étranger. Monsieur Lombardi propose au Conseil de parcourir le projet de loi article par article.

Titre/nom

Monsieur Lemeslif propose le titre „Loi sur les Suisses dans le monde“.

Madame Etchart fait remarquer que dans ce cas il faudrait aussi changer le nom de l'OSE en „Organisation des Suisses dans le monde“.

Madame Aaroe trouve que l'on devrait parler d'une „base légale pour toutes les questions touchant les Suisses de l'étranger“.

Monsieur Lombardi déclare qu'une loi est une loi. Le mot „loi“ doit figurer dans le titre.

Monsieur Guisan ne trouve pas bon de changer le nom „Suisses de l'étranger“. Il faut qu'on sache clairement de quoi on parle. La loi est moins bien cernée si l'on parle de „questions touchant les Suisses de l'étranger“. Dans la communication également, ce serait difficile si l'on devait changer le nom.

Madame Michel est aussi de cet avis. „Suisses de l'étranger“ ne lui plaît pas, mais elle ne trouve rien de mieux. Il vaut donc mieux ne pas changer.

Le Conseil approuve le titre „Loi sur les Suisses de l'étranger“ avec deux voix contre.

Objet

Monsieur Cevey relève que l'on s'écarte de la teneur de la constitution si l'on parle d'„expatriés“.

Monsieur Lombardi répond que dans le projet il est question de „Suisses vivant en permanence à l'étranger“.

Monsieur Knoblauch remarque que l'article de la constitution est contradictoire. Il faudrait dire que la Confédération „doit“ et non „peut“.

Monsieur Lombardi est d'accord mais relève que cela exigerait une modification de la constitution. Et ce n'est pas ce que l'on veut, mis à part le fait que cela demanderait des années.

Monsieur Sommarunga signale que la „raison d'être“ du CSE n'est pas mentionnée dans la loi.

Monsieur Lombardi est d'accord de tenir compte de cette adjonction.

Monsieur McGough trouve qu'il faudrait aussi mentionner l'aide et l'encouragement des Suisses de l'étranger et des enfants suisses de l'étranger. Il faut faire beaucoup plus pour les Suisses à l'étranger.

Madame Etchart pense que la loi ne doit pas être écrite seulement pour l'OSE, mais qu'elle devrait inclure le réseau consulaire par exemple.

Monsieur Lombardi répond que les consulats devront naturellement appliquer la loi. C'est pourquoi l'OSE est en étroit contact avec le DFAE.

Monsieur Bloch demande s'il est possible de changer le mot „peut“ sans devoir modifier la constitution.

Monsieur Lombardi répond que non. Il existe toutefois des dispositions potestatives dans la constitution. Cela suffit pour légitimer des dispositions d'exécution.

Madame Michel trouve la formulation au point 3 trop faible. La mobilité doit être „garantie“ et non seulement „facilitée“.

Monsieur Stucky souligne que „faciliter“ implique que la Confédération doit être active. „Garantir“ est passif. Or on veut exprimer une attitude positive. Il vaut mieux indiquer „faciliter“ plutôt que „garantir“.

Monsieur Lombardi est d'accord avec cet argument. Il propose que l'on en reste à „faciliter“ et que l'on vote:

Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Définition

Madame Etchart fait remarquer que dans les régions frontalières, il y a vraisemblablement 85 % de doubles-nationaux. Souvent ceux-ci ne sont pas immatriculés et donc pas compris dans la loi. En cas d'accident, la Suisse n'est pas compétente.

Monsieur Lichtenstern informe que pour les doubles-nationaux, c'est le pays de domicile qui est compétent en cas d'accident.

Monsieur Lombardi ajoute que la loi sur les Suisses de l'étranger ne remplace pas la législation existante. En outre le groupe de travail vise l'objectif que tous les Suisses à l'étranger se fassent immatriculer.

Monsieur Begey relève une faute d'orthographe.

Monsieur Weil souhaite une loi qui concerne les Suisses dès qu'ils annoncent leur départ de Suisse et pas seulement lorsqu'ils sont immatriculés dans un autre pays.

Monsieur Sommaruga rétorque qu'il ressort du texte ce qu'est un Suisse de l'étranger et qu'il est donc clair que tous sont concernés par la loi.

Madame Michel ajoute que les Suisses à l'étranger ont l'obligation de se faire immatriculer. Cela concerne aussi les doubles-nationaux. Celui qui remplit son obligation est compris dans la loi.

Monsieur Jäggi relève qu'au Liechtenstein il n'y a ni ambassade, ni consulat. Dans la formulation, il ne faut exclure personne. Ou alors il doit y avoir une représentation.

Monsieur Lichtenstern déclare que la représentation se trouve à Berne. Il est exact qu'il n'y a pas de représentation consulaire pour le Liechtenstein. Il faudrait peut-être désigner un consul honoraire.

Le Conseil approuve l'article à l'unanimité.

Compétences / responsabilité

Monsieur Lombardi explique qu'aujourd'hui chaque département a des responsabilités dans certains domaines en ce qui concerne les Suisses de l'étranger. Le but est d'avoir un seul interlocuteur, en fait le DFAE. Ce faisant, il y a deux options (option 1: confier la responsabilité au DFAE, option 2: le DFAE coordonne la politique à l'égard des Suisses de l'étranger).

Monsieur Guisan objecte que de nombreux éléments ne dépendent pas seulement du DFAE. Si tout est soumis au DFAE, il peut en résulter des confusions et des incompréhensions.

Monsieur Cevey trouve la remarque très importante. La responsabilité dans son ensemble ne peut être attribuée au DFAE. Le DFAE peut seulement assurer la coordination. C'est pourquoi il plaide pour l'option 2.

Monsieur Lichtenstern pense lui aussi que l'on doit parler de coordination et non de réunir toutes les responsabilités.

Monsieur Küng rejette la coordination. Le DFAE n'aurait aucune force et ne pourrait qu'émettre des propositions, les autres départements seraient les exécutants. La responsabilité ne signifie pas que le DFAE devrait tout faire mais qu'il surveille l'exécution.

Monsieur Aeschlimann trouve que c'est un avantage de n'avoir qu'un seul interlocuteur. Il est favorable à l'option 1 en ajoutant la précision que la responsabilité incombe au DFAE en consultation avec les autres départements.

Monsieur Cevey relève qu'il y a une lutte de compétences au sein du Conseil fédéral. Il faut choisir la solution la plus prometteuse d'avenir. Si le Conseil fédéral estime que tout doit être réuni dans les mains du DFAE, il en sera ainsi. Pour le moment il est plus logique de parler de coordination.

Monsieur Sommaruga estime que le Conseil doit se prononcer pour l'option 1. Ainsi le message sera clair. Même si pour finir on en vient à l'option 2.

Le Conseil se prononce pour l'option 1 par 48 voix, contre 31 voix pour l'option 2.

Madame Michel propose de préciser que le DFAE est chargé de l'application. Cela donnerait plus de poids à la responsabilité.

Monsieur Lombardi estime que cela ne change rien de substantiel, mais le texte peut encore être retravaillé.

Monsieur Rauper trouve qu'ajouter „application“ ne fait qu'affaiblir le texte.

Madame Michel pense qu'en Allemagne il aurait ainsi plus de poids. En Suisse éventuellement en raison de la compréhension des langues entre l'Allemagne et la Suisse, ce serait autrement.

Présence internationale de la Suisse

Monsieur Begey propose d'ajouter la valeur culturelle, touristique et économique des Suisses de l'étranger. A Bordeaux par exemple on fait beaucoup de publicité pour la Suisse.

Monsieur Weil pense que du point de vue linguistique les relations touristiques et culturelles sont différentes.

Monsieur Lichtenstern trouve que le tourisme fait partie de l'économie.

Monsieur Lombardi demande s'il faut voter sur la proposition.

Monsieur Begey répond par la négative.

Monsieur Vuillemin rétorque que le tourisme rapporte beaucoup d'argent. On devrait faire référence au mot „tourisme“ et le mettre en avant, ne pas toujours parler seulement des banques.

Monsieur Lombardi répond que si l'on ajoute le tourisme, il faudrait alors citer aussi l'industrie pharmaceutique et bien d'autres. Mais tout cela fait partie de l'économie.

Le Conseil refuse d'ajouter le tourisme par une forte majorité avec 6 voix contre.

Monsieur Schmid souhaite que l'on mentionne explicitement dans l'article les écoles suisses à l'étranger. Car celles-ci sont l'une des meilleures cartes de visite de la Suisse.

Monsieur Strahm demande pourquoi l'article se limite aux réseaux visant à renforcer la présence internationale de la Suisse et non à tous les réseaux.

Monsieur Guisan demande si la formation est comprise. Si oui, on ne devrait plus mentionner spécialement les écoles suisses.

Monsieur Lombardi demande si la formation et / ou les écoles suisses doivent être ajoutées. Monsieur Aeschlimann voit une possibilité d'ajouter cette mention à la fin du dernier paragraphe.

Le Conseil approuve l'article inchangé avec une voix contre et une abstention.

Faciliter (assister?) la mobilité

Monsieur Guisan revient sur la question de savoir s'il faut voter sur le sujet de la formation.

Monsieur Lichtenstern rappelle qu'il y a une loi sur la formation qui inclut également les écoles suisses à l'étranger.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'article sur la mobilité.

Non-discrimination

Madame Etchart trouve cet article extrêmement important. Il y a discrimination des Suisses de l'étranger, par exemple dans les domaines de l'AVS et des assurances maladie.

Monsieur Hächler signale la discrimination par les banques que subissent les Suisses vivant aux Etats-Unis.

Monsieur Lombardi assure que la Confédération fait ce qu'elle peut. Mais pour cette raison on ne peut pas non plus écrire „garanti“.

Monsieur Eggly ajoute que l'OSE fait elle aussi ce qu'elle peut dans la question des banques.

Monsieur Sommaruga déclare que le texte doit parler de Suisses qui sont domiciliés à l'étranger. Ainsi tous sont inclus.

Le Conseil approuve l'article modifié dans le sens de la proposition Sommaruga avec une voix contre et trois abstentions.

Représentation

Monsieur Begey insiste sur l'indépendance de l'OSE.

Monsieur Lombardi déclare que l'OSE n'est pas un organe de la Confédération et qu'elle ne lui est donc pas soumise.

Le Conseil approuve cet article avec trois abstentions.

Devoirs de consultation

Le Conseil approuve cet article avec une abstention.

Information

Monsieur Vuillemin demande que le DFAE garantisse un service de qualité, c'est-à-dire des prestations de services d'une qualité prouvée.

Le Conseil approuve cet article à l'unanimité.

Encadrement des Suisses de l'étranger

Madame Michel demande la possibilité d'inscrire dans la loi les consuls honoraires.

Monsieur Cevey aimerait éviter le terme „encadrement“, à remplacer par „service“. Le cas échéant, „assistance“ serait mieux.

Monsieur Lombardi se prononce pour „assistance“.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'article ainsi modifié.

Madame Ruchet Bach souligne l'importance de la Newsletter des représentations en plus de la Revue Suisse, en tant que moyen d'information. Il est important que les sociétés suisses obtiennent de l'appui afin de recevoir cette Newsletter.

Monsieur Lombardi répond que c'est mentionné dans la loi, mais pas en détail. C'est une référence à d'autres lois ainsi que laissé aux institutions locales.

Devoir d'immatriculation

Le Conseil approuve le texte à l'unanimité.

Soutien aux organisations qui poursuivent les mêmes buts que la loi

Monsieur Lombardi explique que le „doit“ dans l'actuelle formulation sera remplacé „peut“.

Monsieur Rauper déclare que la Confédération se prononcera contre la formulation „La Confédération soutient (...) dans les limites des crédits accordés des organisations et des institutions (...)“.

Monsieur Engeler propose d'ajouter la formation des jeunes Suisses de l'étranger en particulier par le biais des écoles suisses.

Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition Engeler.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'article.

Collaboration avec les institutions des Suisses de l'étranger

Madame Michel souhaite que l'OSE soit consultée lors de la recherche de consuls honoraires et que ceux-ci travaillent en collaboration avec les institutions de Suisses de l'étranger.

Monsieur Lombardi répond que c'est l'esprit de cet article. Tout est compris.

Madame Etchart demande comment l'OSE veut procéder pour la recherche de consuls honoraires.

Monsieur Eggly explique que le Département peut communiquer une liste et que l'OSE pourrait faire des propositions. L'OSE consulte les personnes sur place.

Madame Etchart demande si les sociétés suisses pourraient proposer des personnes.

Monsieur Lombardi répond que ce n'est pas le but de l'article.

Le Conseil approuve l'article avec une abstention.

Statistique

Le Conseil approuve cet article à l'unanimité.

Mandats de prestations

Le Conseil approuve cet article à l'unanimité.

Monsieur Stucky propose une demande de nouvel examen pour l'article sur la non-discrimination. Ce qui a été décidé ne va pas. Le principe constitutionnel de non-discrimination ne s'applique pas seulement aux personnes immatriculées, mais est valable pour tous les ressortissants suisses, c'est-à-dire également pour ceux qui ne sont pas immatriculés. Cela modifierait totalement la constitution.

Monsieur Lombardi explique que pour cette raison l'article a été adapté et comprend tous les Suisses domiciliés à l'étranger. Ce ne sont pas seulement les personnes immatriculées qui sont mentionnées. Monsieur Eggly constate que la question est ainsi réglée.

Dans la votation finale, le Conseil approuve l'esquisse d'une loi sur les Suisses de l'étranger avec une voix contre et une abstention.

Monsieur Eggly remercie Monsieur Lombardi pour la préparation du sujet.

7. Revue Suisse

Monsieur Wyder rappelle que la „Revue Suisse“ est le seul moyen de communication qui atteigne tous les Suisses de l'étranger. Le tirage est tombé de 145'000 exemplaires parce qu'une partie est envoyée par courriel et qu'on a supprimé les doubles envois. Il en a résulté une baisse des coûts. Mais celle-ci ne suffit pas pour pouvoir revenir de quatre à cinq ou six numéros. C'est pourquoi le Comité constate qu'il faut de nouveau augmenter le budget. Il manque 300'000 francs. L'OSE est déterminée à publier au moins un cinquième numéro au cours de l'année électorale 2011. Monsieur Wyder relève en outre des difficultés de diffusion en raison du passage de l'édition papier à l'électronique. Il demande aux membres du Conseil de signaler les problèmes de distribution sur www.swissabroad.ch ou auprès d'une représentation.

Monsieur Eggly confirme que l'OSE continue à lutter pour la Revue et n'abandonne pas.

Monsieur Rauper aimerait connaître les résultats de l'enquête sur la diffusion et l'utilisation de la Revue.

Madame Stebner sait qu'au moins 10% de participants ne reçoivent plus la Revue bien qu'ils se soient annoncés sur [swissabroad](http://swissabroad.ch). Elle se demande comment, en tant que responsable d'une société, elle doit procéder désormais.

Monsieur Eggly prie Monsieur Lichtenstern d'étudier le problème.

Monsieur Lichtenstern estime qu'il faut du temps, précisément dans la phase de transition. Le DFAE fait ce qu'il peut. Si l'adresse électronique n'est pas valable, on cherche l'adresse postale et la Revue est de nouveau envoyée par la poste. On envisage aussi de publier de nouveau un article pour expliquer comment tout fonctionne. Monsieur Lichtenstern ajoute qu'il ne faut pas seulement inciter les gens à se faire inscrire pour la version imprimée, mais aussi pour la version électronique.

Madame Michel se refuse à bagatelliser le problème. Tout à coup sa Revue en ligne n'arrive plus, d'autres personnes ont été biffées bien que ni leur adresse postale ni celle électronique n'ait changé.

Monsieur Wyder répond à Monsieur Rauper que les résultats du questionnaire ont été résumés dernièrement dans une Newsletter. 10% des participants n'avaient pas reçu le dernier numéro de la Revue, c'est-à-dire que le contact s'est perdu avec 10% des lecteurs. C'est grave. Il en va de l'intérêt commun de l'OSE et du DFAE d'atteindre avec la Revue l'ensemble des personnes immatriculées, que ce soit par l'édition imprimée ou par l'envoi électronique.

Le Conseil décide, avec une voix contre et une abstention, de continuer à lutter pour obtenir un crédit budgétaire suffisant pour 2011/2012 afin d'éditer de nouveau six numéros de la Revue.

Monsieur Neuhaus fait remarquer que le fait de ne pas avoir reçu la Revue en ligne peut aussi être lié aux filtres anti-spam ou browser. Il peut aussi arriver qu'un courriel ne parvienne qu'avec trois mois de retard parce que toutes les informations sont filtrées.

Monsieur Lichtenstern signale la possibilité de lire la Revue Suisse directement sur www.revue.ch. Il trouve en outre mieux de recevoir quatre numéros épais et bien complets que six avec moins de contenu.

Monsieur Eggly conclut que le Conseil sera informé de l'état de la situation à la séance de printemps.

8. SwissCommunity

Madame Rustichelli se réjouit que SwissCommunity soit en ligne depuis trois semaines. Le but de la plate-forme est d'entretenir les contacts des Suisses de l'étranger entre eux et avec la Suisse. En outre elle offre la possibilité à tous les Suisses de l'étranger de contacter directement les membres du CSE et l'OSE. Comme introduction, elle montre un film qui présente SwissCommunity aux groupes visés. Madame Rustichelli rappelle brièvement le fonctionnement de la page et invite tous ceux qui ne sont pas encore membres à s'inscrire.

Monsieur Eggly remercie pour la présentation et relève que l'on travaille encore à l'élaboration de la plate-forme. Très bientôt SwissCommunity sera un important instrument de communication.

Madame Michel trouve que celui qui ne s'inscrit pas sur SwissCommunity vit vraiment dans la lune. On trouve dans le monde entier des gens que l'on connaît. Plus il y aura de Suisses de l'étranger, plus ce sera passionnant. La plate-forme a un grand potentiel de recherche. La protection des données est garantie.

9. Forum actualités

Monsieur Eggly fait savoir que la discussion devra être limitée à une demi-heure, car on a pris du retard sur le programme.

Monsieur Lardi constate que les séances sont très intéressantes. Mais il n'est pas satisfaisant que quelque chose doit toujours être raccourci.

Monsieur Eggly est d'accord mais il pense que même si l'on disposait de plus de temps, ce ne serait pas encore assez.

Monsieur Guisan aborde le problème du démantèlement du réseau des représentations. Il est de nouveau envisagé de fermer des consulats.

Monsieur Hächler se plaint du fait que le français domine lors des séances du CSE. Il faudrait davantage parler allemand ou anglais, ce serait plus bref et on gagnerait du temps.

Monsieur Eggly fait preuve de compréhension et souhaite l'équilibre entre les langues de travail.

Madame Michel demande qui couvre les frais de voyage lorsque quelqu'un doit se rendre une deuxième fois au consulat, par exemple parce que la photo ne convient pas pour le passeport biométrique.

Monsieur Lichtenstern ne peut répondre à la question, mais la transmettra. En principe le cas doit être examiné avec la représentation concernée. Sinon on peut éventuellement adresser un recours à Berne.

Madame Michel déclare que le passeport biométrique engendre des frais que personne ne veut prendre en charge. Là aussi il faudra bien du temps jusqu'à ce que tout soit au clair.

Monsieur Aeschlimann trouve, au sujet des langues parlées au CSE, que c'est une bonne occasion de s'exercer à la pratique d'une autre langue.

Monsieur Guisan propose de soumettre le lendemain la question des consulats à la conseillère fédérale Calmy-Rey.

Madame Fenske demande comment cela se passe en Autriche avec le passeport biométrique.

Madame Blaha répond que les gens doivent faire parfois un long voyage pour fournir les données. On ouvre donc des consulats ou des consulats honoraires qui peuvent récolter sur place les données. Il existe également des machines ambulantes avec lesquelles on peut voyager dans les villes.

Monsieur Eggly constate qu'il s'agit d'importantes idées progressistes pour la Suisse, sur lesquelles l'OSE a aussi déjà demandé des renseignements.

Madame Michel sait que des consulats mobiles ne sont pas prévus pour le moment en Suisse, car cette organisation coûte trop cher. Toutefois, il faudrait viser la collaboration avec les autorités allemandes par exemple. Ainsi les données pourraient être récoltées sur place et transmises aux autorités suisses.

Monsieur Lichtenstern promet de transmettre les suggestions.

Madame Ruchet Bach signale qu'en Espagne aussi il y a des problèmes avec l'assistance consulaire. Le consulat de Bordeaux a été fermé. Dans le nord de l'Espagne il n'y a pas assez de Suisses pour justifier l'ouverture d'un consulat – pourquoi ne pas envisager une collaboration transfrontalière avec l'Ouest de la France? Pour les membres du CSE, c'est difficile, car les gens pensent que l'on a une influence directe sur de telles questions. Ils ne comprennent pas qu'elle ne peut y répondre. Il y a souvent des confusions entre les consulats, les membres du CSE et de l'OSE. Il faut clarifier la situation à cet égard.

Monsieur Martin souligne que pour les Suisses d'Afrique, le vote électronique n'est pas satisfaisant parce que tous, sauf ceux d'Afrique du Sud, seraient exclus en raison de l'arrangement de Wassenaar. En outre il n'y a pas de transparence sur le système du vote électronique. On ignore comment cela fonctionne.

Monsieur Eggly sait qu'au début on ne pourra couvrir le monde entier. Ce problème n'est pas encore résolu. Tous les Suisses de l'étranger doivent avoir l'accès, que ce soit par l'électronique ou par correspondance.

Monsieur Ringger relève que l'on parle toujours du passeport, mais tout d'un coup il faut aussi des données biométriques pour les cartes d'identité. C'est un non-sens et très compliqué.

Madame Fenske déclare qu'en Allemagne on peut avoir une carte qui permet de voyager dans toute l'Europe.

Monsieur McGough est satisfait des services du consulat en Hongrie. Et les Autrichiens sont très progressistes et prêts à aider leurs compatriotes.

Monsieur Engeler signale que 20% des Suisses en Italie ne peuvent se procurer une carte d'identité en un jour. C'est pourquoi une nouvelle carte d'identité leur coûte environ 700 euros.

Monsieur Lichtenstern a constaté que parfois il n'y a pas du tout d'objections des communautés de Suisses de l'étranger contre les fermetures de consulats.

Monsieur Eggly réplique qu'après des années de démantèlement, une certaine résignation se fait souvent jour.

10. Congrès des Suisses de l'étranger 2011 – choix du thème

Monsieur Eggly fait savoir que le prochain congrès aura lieu du 26 au 28 août 2011 au Tessin, à Lugano ou à Locarno. Comme thème de la réunion, le Comité propose au Conseil „La démocratie directe dans le contexte international“.

Le Conseil approuve le thème à l'unanimité.

11. Reconnaissance d'associations suisses à l'étranger

Selon le document **R-2010/13**, la reconnaissance du „Schweizer Verein Ulm/Neu-Ulm" est à l'ordre du jour.

Monsieur Eggly explique que cette reconnaissance répond aux normes réglementaires et recommande la reconnaissance.

L'association citée est reconnue à l'unanimité selon la recommandation du Comité.

12. Divers

Monsieur Eggly signale aux membres du Conseil que la page des membres du Conseil a été refaite sur www.aso.ch et les invite à la consulter. Il demande à tous ceux qui n'auraient pas encore envoyé/indiqué au Secrétariat leur photo, canton d'origine et adresse email de le faire au plus tôt.

La **prochaine séance du Conseil des Suisses de l'étranger** aura lieu **le vendredi 8 et le samedi 9 avril 2011** à Brunnen, à l'occasion du 20e anniversaire de la Place des Suisses de l'étranger. Monsieur Eggly prie les membres de réserver ces deux jours, car le déroulement du programme exact est encore en cours d'élaboration. Des informations seront bientôt envoyées.

Le président remercie les représentants du canton de St-Gall, les représentants du DFAE, Madame Brigitta Blaha, les médias, les invités, le public, les interprètes, l'équipe du Secrétariat ainsi que les membres du CSE de leur présence et de leur participation.

La séance est close à 16.45 heures.

La rédactrice du procès-verbal: Anna Diezig

